



51^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

NANTES - 8 ET 9 NOVEMBRE 2024

MAISON DE L'AVOCAT - 5, mail du Front Populaire et ENSA - 6, quai François Mitterrand



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS



Syndicat des avocats de France

Tél : 01 42 82 01 26

www.lesaf.org



50 ANS DU SAF

COMBATS D'HIER ET DE DEMAIN - AVOCAT.E.S, DEBOUT !

Cinquante années de lutte, cinquante nuances de combats, au moins autant de victoires, de rencontres, et de débats enflammés.

Le Syndicat des Avocats de France n'a pas à s'empourprer des années qu'il porte, tant il a contribué à faire avancer le droit, et à résister pour le préserver. Telle une amarante, le SAF ne fane pas, vent debout contre les dérives réactionnaires et liberticides d'une société sur le déclin de son humanité. Quand en novembre 1974, les grandes gueules roses et rouges de la profession d'avocat instituent l'union dans le syndicalisme, les espoirs étaient différents. Mais quand, en quelques semaines d'été 2024, imposées par une dissolution sauvage de l'Assemblée nationale, tous les adhérent.es se mobilisent pour construire un projet législatif pour la justice, la détermination reste cardinale. Pour ce cinquantenaire, c'est un pont de briques que l'on construit aujourd'hui, entre les victoires d'hier et les combats de demain.

Les avocat.e.s incarnant les luttes pour créer des espaces de droit partout où ils sont nécessaires, de l'ouverture des portes des tribunaux aux étrangers jusqu'à la considération d'un toit comme un droit, attesteront de la genèse de ces victoires.

Celles et ceux qui ont œuvré, aux côtés des militant.e.s syndicaux et associatifs, à organiser la résistance dans le prétoire pour mettre en échec les instrumentalisation du droit qui desservent les libertés, témoigneront de leurs tactiques. Qu'il s'agisse de l'inventivité de l'action prud'homale, ou du droit de désobéir quand l'urgence écologique est en jeu, les robes noires se sont associées aux chemises vermeilles pour décliner leurs luttes dans les tribunaux

Des passerelles se tendront entre les questions qui ont animé la profession d'avocat.e, toujours contemporaines, et les batailles futures, pour une valorisation de notre statut, de l'apprentissage à la retraite, de nos conditions financières et sociales d'exercices, quel que soit notre sexe, pour la préservation de notre secret comme de notre liberté de parole.

Ces témoins historiques coloreront les débats qui suivront, alimentés par les réflexions des sections, de Bordeaux à Strasbourg en passant par la planète Mars, et celles des commissions, jamais en vacances de l'émulation juridique.

Pour décrire les objectifs de ce congrès, on empruntera les mots de Claude Michel, parlant du congrès du trentenaire : « *Puissent-elles, dans le créneau d'anniversaire que va ouvrir le prochain congrès, sous l'œil de grands témoins, avec la participation de tous, susciter toutes les réactions utiles sur la ligne de conduite d'avenir du Syndicat, provoquer toutes les réponses possibles à la question pourquoi vient-on, pourquoi faut-il venir en nombre au SAF aujourd'hui ?* »

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en droit au regard de l'actualité.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit et actualité de la profession.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit : magistrats, avocats et juristes associatifs. Une maîtrise des techniques juridiques est préférable.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée par le congrès ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du congrès, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

PROGRAMME

VENDREDI 8 NOVEMBRE

Maison de l'avocat – 5, mail du Front Populaire

8H30 : ACCUEIL DES CONGRESSISTES

AG STATUTAIRE / 9H00 – 10H00

- ◆ Rapport sur le paritarisme, Pierre-Etienne Rosenstiehl (SAF Strasbourg) et Léa Tarlich (SAF Marseille, secrétaire générale du SAF)
- ◆ Rapport financier, Julie Broca (SAF Toulouse, trésorière du SAF)
- ◆ Rapport du commissaire aux comptes

RÉUNION DES COMMISSIONS / 10H00 – 12H30

Maison de l'avocat – 5, mail du Front Populaire

- ◆ Discrimination, Environnement, Famille, Hospitalisation d'office, Internationale, Logement, Mineurs, Numérique, Sociale
- ENSA – 6, quai François Mitterrand*
- ◆ Pénal, Étrangers

DÉJEUNER / 12H30 – 14H00

Magma Food Hall – 15, rue La noue bras de fer (paiement sur place)

PLÉNIÈRE D'OUVERTURE / 14H00 – 17H30

ENSA – 6, quai François Mitterrand

◆ Allocutions d'ouverture

Didier Migaud, garde des Sceaux, ministre de la Justice
Laurent Dejoie, vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire
Michel Ménard, président du Conseil départemental de Loire-Atlantique
Johanna Rolland, maire de Nantes
Emmanuel Follope, bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de Nantes
Julie Couturier, présidente du Conseil National des Barreaux
Flavien Jadeau, président de la section de Nantes

- ◆ Rapport moral, Judith Krivine, présidente du SAF
- ◆ Débats

ATELIERS PROFESSIONNELS

ET INTER-COMMISSIONS / 18H00 – 19H30

- ◆ Statut de l'élève Avocat
- ◆ Commission Collaboration
- ◆ Commission Accès au Droit
- ◆ Commission Féministe
- ◆ Atelier engagement syndical
- ◆ Atelier analyse de pratiques professionnelles
- ◆ Réunion des présidents de section

RÉCEPTION À LA MAIRIE / 20H00

2, rue de l'Hôtel de Ville

SAMEDI 9 NOVEMBRE

ENSA – 6, quai François Mitterrand

DES COMBATS COLLECTIFS POUR LES DROITS DE TOUTES ET TOUS / 9H00 – 12H30

- ◆ Introduction : **L'âge de tous les possibles, le SAF a 50 ans**
Régine Barthélémy et Jean Danet (ancienne et ancien présidente du SAF)

◆ De l'état des faits à l'état de droit

Modérateur : Stéphane Maugendre (SAF Seine-Saint-Denis, membre du bureau du SAF, GISTI)

Témoignages :

– À la conquête d'un Droit pour les étrangers : Laurence Roques (SAF Val-de-Marne, membre du CNB et ancienne présidente du SAF) et Gérard Tcholakian (SAF Paris, ancien élu CNB)

– Un toit au tribunal - Construction d'un droit au logement : Chantal Bourglan (SAF Marseille) et Fati Bouaroua, AMPIL (Action Méditerranéenne pour l'Insertion par le Logement)

Débats : des combats à mener

◆ Bousculer l'état des droits

Modératrice : Elsa Ghanassia (SAF Grenoble)

Témoignages :

– Discriminations, Saut d'obstacles – CNE et Méthode Clerc : Rachel Saada (SAF Paris, ancienne élue CNB) et François Clerc (CGT)

– Défendre la clef des champs - Fichage et arracheurs d'OGM : Evelyne Sire-Marín, (magistrate honoraire et LDH) et Jean-Emile Sanchez (Confédération paysanne)

Débats : des combats à mener

DÉJEUNER / 12H30 – 14H00

Magma Food Hall – 15, rue La noue bras de fer (paiement sur place)

DES CONDITIONS D'EXERCICE À LA HAUTEUR

DES COMBATS (ATELIERS) / 14H30 – 16H30

- ◆ **Sois jeune et ne te tais pas : accès à la profession** : Estellia Araez (SAF Bordeaux, ancienne présidente du SAF, membre du bureau du CNB) et Mélanie Luce (élève-avocate)
- ◆ **Femmes et avocates, levons nos entraves : les femmes dans notre profession** – Franceline Lepany (avocate honoraire) et Claude Vincent (SAF Nantes)
- ◆ **En robe et sans baillon, indépendance et liberté d'expression** : Simone Brunet (avocate honoraire) et Louise Chauchat (SAF Nouméa)
- ◆ **Sans papiers mais pas sans droits, AJ et droit à l'avocat** : Franck Boezec (avocat au barreau de Nantes) et Bénédicte Mast (SAF Coutance)
- ◆ **On vient t'écouter chez toi, secret et perquisitions** : Catherine Glon (SAF Rennes, Bâtonnière du barreau de Rennes) et Amélie Morineau (SAF Paris, présidente de la commission LDH du CNB)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE / 17H00 – 19H30

- ◆ Débat et vote des motions
- ◆ Résultats des élections
- ◆ Vote du bureau

SOIRÉE / 20H00

L'Agronome, rue du Sénégal, Nantes



51^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

NANTES – 8 ET 9 NOVEMBRE 2024

INSCRIPTION PRÉALABLE INDISPENSABLE AVANT MARDI 5 NOVEMBRE 2024

EN LIGNE
sur www.lesaf.org



Ou remplissez le bulletin ci-contre
et retournez-le accompagné de
votre règlement au SAF :
34, rue Saint-Lazare – 75 009 Paris
Tél. : 01 42 82 01 26
saforg@orange.fr

Nom :
Prénom :
Date de naissance :/...../19..... Lieu (CP).....
Numéro SIRET :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : E-mail :
Barreau ou activité professionnelle :

1. JE PARTICIPE AU 51^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

Avocat - de 5 ans d'exercice : 150 € TTC
Avocat de 5 ans à 10 ans d'exercice : 230 € TTC
Avocat plus de 10 ans d'exercice : 330 € TTC
Avocat honoraire/Retraité/Autre public : 150 € TTC
Élève-avocat : entrée libre dans la limite des places disponibles et sur inscription...
préalable obligatoire. L'entrée libre ne comprend pas les déjeuners ni la soirée.

2. SOIRÉE DU SAMEDI :

Avocats adhérents SAF : 50 € TTC
Avocats non adhérent SAF : 70 € TTC
Élève avocat : 35 € TTC

**JE RÈGLE LA SOMME DE (1+2+3+4) EUROS,
PAR CHÈQUE À L'ORDRE DU SAF**

Les déjeuners du vendredi et du samedi auront lieu au **Magma Food Hall**
15, rue La noue bras de fer. Paiement individuel sur place, infos sur
<https://www.magma-nantes.fr/menus/>

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : dix heures

PRISE EN CHARGE FIFPL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – <http://www.fifpl.fr>

Pour valider la formation – Il vous sera **INDISPENSABLE** d'émarguer la feuille de présence à chaque session de la journée de formation – le matin et l'après-midi. Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation. Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.